



VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR Date d'émission:
11/17/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant.
Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Viscosity Oil Company
600 H Joliet Road
Willowbrook, IL 60527
T 630-850-4000 - F 630-850-4022

Importateur

Viscosity Oil Company
1918 Boul.Saint-Regis
Dorval, QC H9P 1H6 - Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 424-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%)	(N° CAS) 64742-65-0	60 - 70	Asp. Tox. 1, H304
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl) and iso-Pr) esters, zinc salts	(N° CAS) 84605-29-8	0.5 - 1.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Produits incompatibles : Oxydants forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ oil mist
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ oil mist
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)		
Non applicable		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en caoutchouc nitrile.
Protection oculaire	: En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur anti-vapeurs organiques agréé.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite ou déversement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: ambré
Odeur	: pétrole
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 235 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 1 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1
Densité relative	: 0,88
Solubilité	: Négligeable. Eau: 0 - 1 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 90 mm ² /s @ 40 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux

Toxicité aiguë : Non classé

Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
DL50 orale rat	3100 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2002 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 2,3 mg/l/4h
ATE (voie orale)	3100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.
(Composant. Non irritant par application oculaire chez le lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
CL50 poisson 1	4,5 mg/l
EC50 crustacea	23 mg/l
CEr50 (algues)	21 mg/l
NOEC (aigu)	1,8 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,8 mg/l

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

12.2. Persistance et dégradabilité

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Biodégradation	1,5 % 28 days

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Log Kow	0,56

12.4. Mobilité dans le sol

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

No regulado.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

No regulado.

Transport maritime

No regulado.

Transport aérien

No regulado.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1 % N982 Zinc compounds

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Réglementations internationales

CANADA

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic (DMSO < 3%) (64742-65-0)

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)

Non répertorié dans l'inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC).
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

15.3. Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'état de Californie pour causer des dommages cancer, de développement et / ou de reproduction.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. Guide NIOSH de santé au travail pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	STEL: à court terme de limites d'exposition

VISCOSITY UNITEK™ MG Diesel Engine Oil SAE 30

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA

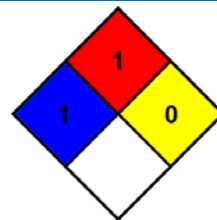
: 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit